

PROCES VERBAL DE SEANCE
CONSEIL DU 5 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux le trois octobre
Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué.
Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire)

Date de convocation : 30 septembre 2022

Présents : M. DENNE Jean – Claude - Mme MICHAUD Sonia - Mme SIBIL Christine - M. COCCOZ Patrick - Mme MCQUADE Alisha - M. MUFFAT Michel (la Glière) - Mme MICHAUD Carole - M. GAILLARD Guy - M. ROSSET André - M. DUCHEMIN Vincent - M. BRAIZE Richard

Absents ou excusés : Mme QUOEX Valérie - Mme TAVERNIER Marie – Laure - M. MUFFAT Bruno

Procuration : Mme QUOEX Valérie à Mme MICHAUD Carole

M. MUFFAT Bruno à Mme SIBIL Christine

Secrétaire de séance : Mme SIBIL Christine

Adoption du procès - verbal de la séance précédente :

Pas d'observation adopté à l'unanimité.

Décisions modificatives :

Madame MICHAUD Sonia, présente au conseil municipal la délibération modificative technique n°4 pour le budget principal concernant la section fonctionnement de la commune.

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Cpt 615231	+ 60 000.00 €	
Cpt 6256	+ 8 000.00 €	
Cpt 7068		+ 68 000.00 €
	68 000.00 €	68 000.00 €

La présente décision est acceptée à l'unanimité.

Demande subvention département réservoir d'Ardent

Monsieur MUFFAT Michel informe le conseil municipal que dans le cadre du programme d'investissement du réseau d'eau potable de la commune, afin de répondre aux besoins de stockage d'eau potable pour assurer la sécurité de la desserte d'eau de l'ensemble de la commune et des futurs projets immobiliers en cours ou projetés dans un avenir proche, il est nécessaire de réaliser un nouveau réservoir d'eau potable sur le secteur d'Ardent.

Ce nouveau réservoir sera d'une capacité de 300 M3 avec une réserve incendie de 120 M3.

Le coût de cette réalisation est estimé à : 732 460.00 € HT.

Il propose le plan de financement suivant

FINANCEURS	MONTANT HT	%
Conseil départemental	219 738.00 €	30
Agence de l'eau	219 738.00 €	30
Commune emprunt sur 20 ans	292 984.00 €	40
Total	732 460.00 €	100

Le conseil après en avoir voté, valide cette demande.

Demande subvention agence de l'eau réservoir d'Ardent

Monsieur MUFFAT Michel informe le conseil municipal que dans le cadre du programme d'investissement du réseau d'eau potable de la commune, afin de répondre aux besoins de stockage d'eau potable pour assurer la sécurité de la desserte d'eau de l'ensemble de la commune et des futurs projets immobiliers en cours ou projetés dans un avenir proche, il est nécessaire de réaliser un nouveau réservoir d'eau potable sur le secteur d'Ardent.

Ce nouveau réservoir sera d'une capacité de 300 M3 avec une réserve incendie de 120 M3.

Le cout de cette réalisation est estimé à : 732 460.00 € HT.

Il propose le plan de financement suivant

FINANCEURS	MONTANT HT	%
Conseil départemental	219 738.00 €	30
Agence de l'eau	219 738.00 €	30
Commune emprunt sur 20 ans	292 984.00 €	40
Total	732 460.00 €	100

Le conseil après en avoir voté, valide cette demande.

Taxe aménagement selon secteur géographique

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'établir sur le territoire de la commune une taxe d'aménagement, avec des taux majorés, pour les zones à urbanisées ou non suffisamment équipées en équipements publics.

Monsieur le maire rappelle que la réglementation prévoit que les extensions de réseaux ou renforcement de réseaux et d'équipements publics, dans le cadre des autorisations d'urbanisme, sont à la charge de la commune et financés par cette taxe.

Renouvellement contrat agent accueil

Madame MICHAUD Carole rappelle au conseil municipal que par délibération du 6 octobre 2021, ce dernier avait accepté pour répondre aux besoins des services administratifs de la commune la création d'un poste d'agent administratif contractuel d'un an, pour occuper le poste d'agent d'accueil et administratif polyvalent.

Elle propose au conseil pour tenir compte des besoins des services municipaux, de pérenniser ce poste, du fait des besoins des services et de l'absence pour longue maladie d'un agent titulaire, qui partira prochainement à la retraite.

Elle propose donc que le poste soit transformé en poste de titulaire de la fonction publique territoriale, sur un grade d'agent d'administratif à temps plein, à compter du 29 novembre 2022.

Elle indique que le tableau des effectifs de la commune sera corrigé lors d'une prochaine délibération, pour prendre en compte les modifications.

Le conseil après en avoir voté, accepte à l'unanimité la création.

Taxe aménagement reversement à la CCHC

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal les dispositions du code de l'urbanisme relative à la taxe d'aménagement et notamment l'article L313-2 qui prévoit qu'une partie ou tout de la taxe d'aménagement perçue par la commune est reversée à l'EPCI dont elle est membre, compte tenu des charges d'équipements publics relevant sur le territoire de cette commune de leurs compétences dans les conditions prévues par délibération concordante entre la commune et l'EPIC ou groupement de collectivités.

Il précise à partir de 2023, de fixer le taux de reversement du produit de la taxe d'aménagement perçue par la commune en N-1, étant entendu que le montant ainsi reversé contribuera à financer les droits ouverts de la commune pour les travaux d'investissement de voirie réalisés dans le cadre de la compétence CCHC.

Le conseil après en avoir voté, approuve à l'unanimité le reversement.

Convention commune Syane PM 4019 et 47018 44034

Monsieur MUFFAT Michel propose au conseil municipal les conventions de transfert de la gestion du domaine de la commune au profit du SYANE 74 dans le cadre du déploiement de la fibre sur le territoire de la commune et la mise en place de chambre ou armoire nécessaire à cette opération.

Il précise, que ces conventions concernent les points PM 4019 et 4018 (conventions jointes).

Le conseil après en avoir voté, accepte à l'unanimité les conventions ci-dessus.

Défense commune recours urbanisme Pertin

Monsieur BRAIZE Richard informe le conseil municipal d'un recours déposé par monsieur PERTIN, contre une autorisation d'urbanisme à Ardent.

Il propose de confier la défense des intérêts de la commune à Maitre GAUTIER Nicolas.

Le conseil après en avoir voté, désigne à l'unanimité maître GAUTIER Nicolas, pour défendre les intérêts de la commune

Approbation du plan pour les zonages d'assainissement eaux pluviales et eaux

Monsieur le maire présente au conseil :

Dans le cadre de l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités compétentes doivent délimiter et approuver leur zonage de l'assainissement – volet eaux pluviales et volet eaux usées après enquête publique.

Il précise que ce zonage s'inscrit dans le cadre du Plui-h, qui vient d'être adopté par la CCHC.

Le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte ces zonages.

Convention emplacement antenne relais Free :

Monsieur MUFFAT Michel présente au conseil municipal la convention entre la commune et l'opérateur Free mobil, concernant l'implantation d'une antenne relais pour téléphonie, sur le secteur d'Ardent, sur un terrain communal, afin de permettre une meilleure couverture téléphonique de la commune. (convention jointe).

Le conseil après en avoir voté, accepte à l'unanimité la convention.

Cette antenne permettra une meilleure couverture des secteurs du la, les Albertans, Ardent et les Lindarets.

Marché navette hiver ligne m et Mbis

Vu l'avis favorable de la commission d'appels d'offres en date du 5 octobre 2022

Monsieur MUFFAT Michel propose au conseil municipal de valider l'offre de l'entreprise GAVOT Tourisme, pour l'exploitation hivernale des lignes de voyageurs M et Mbis desservant la télécabine d'Ardent.

L'offre retenue est sur la base du bordereau des prix :

	LIGNE M	Ligne Mbis
Saison 2022/2023	170 180.00 € HT	69 680.00 € HT
Saison 2024/2025	187 600.00 € HT	73 500.00 € HT
Saison 205/2026	185 420.00 € HT	74 460.00 € HT

Le conseil après en avoir voté, accepte à l'unanimité de retenir l'offre.

Retrait délibération délégation au maire gestion et fixation des tarifs des bâtiments communaux

Monsieur le maire informe le conseil municipal d'une observation du contrôle de légalité, concernant la délibération en date du 7 septembre 2022, par lequel le conseil municipal lui délègue la compétence en matière de gestion et de fixation des tarifs des différents bâtiments communaux.

A la demande du contrôle de légalité, cette délibération faisant double usage avec la délibération existante prise en date du 13 avril 2022, il propose d'annuler la présente délibération.

Le conseil après en avoir voté, retire à l'unanimité la délibération du 7 septembre 2022.

Compte rend des commissions

Aménagement de la Lecherette :

Monsieur MUFFAT Michel, indique que les travaux vont commencer le 15 octobre, par la création des réseaux humides et reprendront au printemps, pour les travaux de nivellement et paysager.

Les travaux consistent en le réaménager paysager du plateau de la Lecherette, afin d'offrir aux touristes l'été un endroit accueillant, permettant une circulation apaisé et du stationnement herbé.

Funérarium :

Les travaux se terminent.

Une inauguration est programmée le samedi 5 novembre, avec la population.

Les modalités tarifaires seront votées prochainement.

Cascade d'Ardent :

Monsieur ROSSET André, indique que les travaux de remplacement de la passerelle d'Ardent et de création du nouveau belvédère ont commencés.

Toutefois, le chantier rencontre un problème technique, avec l'obligation de sondages supplémentaires, pour s'assurer des emplacements des supports de ce belvédère.

Les travaux devraient se terminer pour cet été, après une interruption hivernale.

Octobre rose :

Madame MICHAUD Carole, rappelle que le CCAS avec les autres communes de la vallée participe cette année une nouvelle fois à octobre rose.

Il a été décidé par les communes, de regrouper les initiatives, cette année au Gets

La séance est levée à 20 h 30.

Le maire



La secrétaire de séance

